

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 26 JUILLET 2024

OBJET / GAIA : CAPB : contrat de progrès 2024-2029.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 19 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 24
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Vincent Goytino, adjoint ; Mme Corinne Othatcegy, M. Sébastien Carre, M. Jean-François Lacosta, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procuration : M. Vincent Goytino à M. Jean-Jacques Lassus ; Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze ; M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etxeleku ; M. Jean-Paul Alaman à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des contrats de progrès, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) propose aux communes et aux syndicats de communes de les accompagner dans l'intégration progressive de la langue basque au sein de leurs services.

La commune de Cambo-les-Bains s'est engagée dans ce dispositif, par délibération, en date du 30 novembre 2015.

Pour l'année 2023 prenant en compte les évolutions de recrutement de la commune, le Conseil municipal par délibération en date du 14 avril 2023 a validé l'adhésion à un contrat de progrès d'un an dans l'attente de la finalisation du projet de contrat de progrès principal.

Cette année de transition a permis aux services de finaliser les étapes techniques d'évaluation du niveau linguistique des agents volontaires, d'intégrer la formation dans le fonctionnement de leur service et de programmer, au niveau budgétaire de manière pluriannuelle, les envois en formation.

M. le Maire propose au Conseil municipal, l'adhésion à un contrat de progrès pour une durée de six ans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 qui comprend les mesures suivantes :

- La mise en place d'un plan de formation professionnelle à la langue basque : afin de pouvoir proposer un service en langue basque, le plan de formation du contrat de progrès prévoit d'envoyer 7 agents volontaires en formation sur la période 2024-2029. Pour l'année 2024, le plan de formation prévoit d'envoyer 4 agents en formation.
Le coût pédagogique maximum annuel s'élèvera à 22 328 €.
- La traduction de documents par les agents de la commune avec l'appui de la CAPB.
Une enveloppe annuelle maximum de 4 000 € pour la traduction des supports de travail et de communication.
- Une enveloppe annuelle mobilisable maximum de 4 000 € afin de financer des ateliers de sensibilisation à destination des élus et agents.
- L'élaboration d'un programme d'actions annuel bilingue ou en langue basque visant à développer progressivement l'utilisation effective de la langue basque dans les services priorités et dans la commune (signalétique et affichage, projets en langue basque, etc.).

La CAPB s'engage à participer au financement du contrat de progrès, à hauteur de 50 %, dans la limite de 19 164 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de progrès 2024-2029 proposé par la CAPB pour la commune de Cambo-les-Bains, tel que présenté en annexe et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Jean-Paul EYHERACHAR

Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains

Kanboko Auzapeza